EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POYANNE Séance du 22 février 2024

DCM2024-02-05

<u>Etaient présents</u>: LABY-FAUTHOUX Fabienne — Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO —Olivier SCHAFFHAUSER — Philippe DUCOURNEAU - Alain LABAT - Thierry LOUPIEN - ROSSIGNOL Catherine - Maylis AUMAILLEY—Thierry LABORDE - Séverine SOUPOT - — Rémy NAPIAS

Absents excusés: Nicolas JACOB

<u>Secrétaire de séance</u>: ROSSIGNOL Catherine <u>Date de la convocation</u>: 16 février 2024

Objet: Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024

Considérant le projet de changement du mode de chauffage dans le foyer rural

Vu le devis d'installation d'une climatisation réversible plafonnier établi par AMBRE ENERGIES s'élevant à 29 936,18€ HT, soit 35 923,42€ TTC

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 pour le remplacement du système de chauffage du Foyer Rural

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents

- DECIDE de changer du système de chauffage
- AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier DETR au titre de l'année 2024 à hauteur de 20 % du devis soit 5 987,27 €
- PRECISE que le financement global sera complété par fonds propre
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2024 en section d'investissement
- AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- Cette délibération abroge et remplace celle en date du 26/01/2024 portant le numéro DCM001-2024

Le secrétaire Catherine ROSSIGNOL Le Maire

Fabienne LABY FAUTHOUX